

**CONTRAT ABONNEMENT PARTICULIER****Entre les soussignés :**

La société **ALPHA TAXIS**, dont le siège est à **PARIS 13<sup>ème</sup>, 56 rue Albert**, représentée aux fins des présentes par :  
.....dûment habilité(e) à cet effet, ci-après dénommé(e) « le prestataire » d'une part,  
et Madame, Mademoiselle, Monsieur .....  
Adresse .....  
Téléphone .....  
« l'abonné » d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

**TARIFS ABONNEMENTS****ABONNEMENT SIMPLE (Paiement *immédiat* en fin de course)**

1- Abonnement « Senior ou Handicapé » à tarif préférentiel  
(Réservations de taxi uniquement en période bleue )

**84 € TTC**

2- Abonnement « Privilèges Grand Public »

**154 € TTC****ABONNEMENT EN COMPTE (Paiement *différé* en fin de mois)**

3- Abonnement en « Compte »

**240 € TTC**

4- Abonnement « Utilisation ponctuelle »

**10,90 € TTC/course**

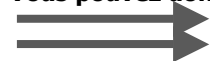
Cocher la case correspondante

(TVA applicable au taux en vigueur 19.6 %)

**CONDITIONS PARTICULIERES UNIQUEMENT POUR LES ABONNEMENTS  
SENIORS OU HANDICAPE, EN COMPTE ET D'UTILISATION PONCTUELLE****Pour l'abonnement SENIOR ou HANDICAPE (n°1)****Réservation de taxis**

L'abonnement senior vous permet de réserver votre taxi, d'une heure à un mois à l'avance, **en période bleue uniquement.**

**Vous pouvez donc réserver votre taxi :**



**du lundi au vendredi de :** 0 heure à 7 H 30 / de 10 H 30 à 16 H 30 / de 21 H à 0 H

**et les samedis, dimanches, jours fériés et tous les jours de la semaine des mois de juillet et août**

**Uniquement pour les départs/accueils en gares et aéroports vous avez la possibilité de réserver sans restriction d'horaire (en période bleue et rouge).**

**Pour les abonnements EN COMPTE et D'UTILISATION PONCTUELLE (n°3 et 4)****Dépôt de garantie**

Un dépôt de garantie d'un montant minimum de 800 € net de taxe, vous sera demandé lors de votre souscription et restitué sans intérêt lors de votre résiliation de contrat sous 90 jours, après règlement total des relevés de courses et frais de gestion.

Si vos dépenses taxi dépassent le montant de 800 € TTC par mois, nous vous demanderons de bien vouloir réajuster votre dépôt de garantie sur le prix moyen de vos relevés mensuels. **Nous vous remercions de nous adresser deux chèques distincts : un pour le règlement de l'abonnement et un pour le dépôt de garantie.**

**Service et frais de gestion**

L'abonné mandate Alpha Taxis pour appliquer un service de 15% reversé intégralement au chauffeur sur le montant de chaque course en paiement différé. Nous vous facturerons 1,65 € TTC, les frais de gestion pour chaque course traitée. Pour l'abonnement d'utilisation ponctuelle, les frais de gestion sont inclus dans les 10,90 € TTC par course.

**Modalités de paiement des factures mensuelles**

Au début de chaque mois, nous vous ferons parvenir, un relevé de courses accompagné de l'original de chaque P.R.C (Paiement en Relevé Chauffeur), signé dans la voiture, par vos soins, en fin de parcours. A ce relevé, sera jointe la facture relative à la gestion des P.R.C. **Vous vous engagez à régler le montant dû dans un délai de 10 jours suivant réception de ces documents.**

**PRESTATIONS DE SERVICE ET CONDITIONS GENERALES**

Les prestations de service, les conditions générales et particulières ci-dessus sont complétées par les conditions générales en page 2 de ce document. L'abonné déclare en avoir pris connaissance et déclare les accepter.

1 – L'abonné joint à ce contrat **son règlement d'un montant de .....€ TTC** /Abonnement à la date du.....

2 - Et si nécessaire **un chèque ou virement bancaire d'un montant de ..... € net de taxe** correspondant au dépôt contractuel de garantie dans le cadre d'un abonnement en paiement différé, en compte, chèques taxi ou utilisation ponctuelle

Fait en **double exemplaire** à..... Le .....

L'ABONNE

LE PRESTATAIRE

Contrat à imprimer en 2 exemplaires. Paraphez la page 2 (les conditions générales)  
Renvoyez les 2 exemplaires accompagnés de votre règlement à ALPHA TAXIS 56, rue Albert – 75013 Paris

# CONDITIONS GENERALES ABONNEMENT PARTICULIERS

## I - PRESTATIONS FOURNIES :

Les services du Standard sont ouverts à l'abonné, pendant toute la durée du contrat, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. L'identification des voitures, appartenant au réseau, devra éviter toute confusion. La marque ALPHA TAXIS ainsi que le code chauffeur seront affichés sur la vitre arrière ; les vitres latérales arrière porteront l'affichette ALPHA TAXIS.

### 1.1. - PRIORITE :

A réception de ce contrat, le prestataire fait parvenir à l'abonné une "CARTE D'ABONNE" comportant : - son numéro code abonné et la date de validité. Le prestataire communique son numéro téléphonique non divulgué (LISTE ROUGE). Ce numéro téléphonique et son code personnel permettent à l'abonné, d'obtenir une priorité de prise d'appels au Standard. A partir de son appel, les demandes de l'abonné sont traitées en priorité, tant par le Standard que par les chauffeurs.

### 1.2. - DEMANDE D'UNE VOITURE :

#### 1.2.1. - COURSE DIRECTE :

Après avoir donné son code, l'abonné précise sa demande en signalant : - les particularités éventuelles de la course (BREAK, 4<sup>ème</sup> PERSONNE, CHIEN, TELEPHONE, ANGLAIS, PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE, CHEQUE POSTAL OU BANCAIRE ETC...) - toute autre adresse que celle figurant au contrat, dans ce cas l'abonné sera tenu de fournir un numéro téléphonique de cette adresse - nombre de voitures. La disponibilité des voitures pourra entraîner un temps d'approche variable, en fonction des conditions de circulation. Le prestataire s'engage à servir au mieux des possibilités du moment, ne pouvant en aucune manière, s'engager sur une obligation de résultat, ne maîtrisant ni la circulation, ni la position géographique des chauffeurs, ni les fortes demandes, le métier de taxi ne fonctionnant pas en site propre.

#### 1.2.2. - RESERVATION :

L'abonné désirant une réservation doit préciser, après avoir décliné son code, la date et l'heure auxquelles il désire une voiture. Eventuellement, l'abonné devra, dans les mêmes conditions qu'en 1.2.1., signaler les particularités, toute modification d'adresse, ainsi que le nombre de voitures souhaitées. Dans certaines situations particulièrement difficiles du fait d'éléments externes, tels que grèves des transports en commun, manifestations, conditions climatiques, circulation particulièrement difficiles, ou de réveillon du 24 déc. et du 31 janv. et du 25 déc etc., ALPHA TAXIS se réserve la possibilité de limiter le nombre des réservations à certaines heures ou de décaler dans un sens ou dans l'autre l'heure de la réservation ou d'informer l'abonné de l'impossibilité d'envoyer une voiture compte tenu de ces événements indépendants de la volonté d'Alpha Taxis. Le délai d'enregistrement d'une réservation se limite à 1 MOIS au maximum et 1 HEURE au minimum. Le prestataire s'engage à servir au mieux des possibilités du moment, ne pouvant en aucune manière, s'engager sur une obligation de résultat, ne maîtrisant ni la circulation, ni la position géographique des chauffeurs, ni les fortes demandes, le métier de taxi ne fonctionnant pas en site propre.

#### 1.2.3. - RESERVATION PERMANENTE :

L'abonné peut bénéficier de ce service, dans les mêmes conditions qu'en 1.2.2.. Toutefois, l'abonné devra confirmer par écrit, le programme qu'il aura établi lui-même en précisant les dates, heures, adresses. Le prestataire s'engage à servir au mieux des possibilités du moment, ne pouvant en aucune manière, s'engager sur une obligation de résultat, ne maîtrisant ni la circulation, ni la position géographique des chauffeurs, ni les fortes demandes, le métier de taxi ne fonctionnant pas en site propre.

### 1.3. - PAIEMENT DE L'APPROCHE ET DE L'ATTENTE :

Tout chauffeur qui ne charge pas, de par le fait de l'abonné, sera dédommagé par ce dernier de ses frais d'approche et d'attente. Ceux-ci seront pris en compte sur le relevé mensuel pour un abonnement en compte. Pour un abonnement simple, ALPHA TAXIS éditera un relevé mensuel sur lequel figurera la ou les courses non chargées avec le montant à régler par l'abonné. Comme toutes courses en paiement différé, l'abonné mandate Alpha Taxis pour appliquer un service de 15% reversé intégralement au chauffeur sur le montant du non charge.

## II - DROIT D'ABONNEMENT/REGLEMENTS/TARIFS :

L'abonnement est limité à l'abonné ainsi qu'à son conjoint ou à la personne de son choix à titre exceptionnel.

### 2.1 - DROIT D'ABONNEMENT :

Se référer au recto de ce contrat.

### 2.2. - REGLEMENT MENSUEL :

Au début de chaque mois, le prestataire fera parvenir à l'abonné, un relevé et l'original de chaque P.R.C., sur lesquels le chauffeur précisera son code, le montant de la course hors service, ainsi que le nom et le code de l'abonné et le lieu de charge. Chaque relevé mentionnera la date d'émission, le numéro de la course, le nom de l'utilisateur, ainsi que le montant majoré d'un service pour le chauffeur. L'abonné mandate Alpha Taxis pour appliquer un service de 15% reversé intégralement au chauffeur sur le montant de chaque course en paiement différé. Il appartient au client de préciser, à la commande du taxi, le nom de l'utilisateur s'il souhaite le voir apparaître sur le relevé ; l'utilisateur apposera sa signature, le lieu et l'heure d'arrivée de la course sur le P.R.C. A ce relevé, sera jointe la facture relative à la gestion des P.R.C. L'abonné s'engage à régler le montant dû dans un délai de 10 JOURS suivant réception. **En cas de non-règlement dans le délai prévu, le prestataire se réserve le droit de suspendre, sans préavis, les prestations, ce qui pourra entraîner la résiliation de plein droit du contrat, après mise en demeure de payer sous 48 heures ou expédier par lettre recommandée A.R à l'adresse de l'abonné. Si elle est restée infructueuse, elle pourra être constatée par simple ordonnance de référé, le tout sans préjudice des dommages et intérêts dus à la Société. Cette résiliation de plein droit interviendra dans les mêmes conditions pour violation des obligations du contrat. Toute contestation sera prise en compte dans un délai maximum d'un mois. Celle-ci ne peut en aucun cas retarder le règlement mensuel. ALPHA TAXIS ne pourra être tenu responsable d'une facturation, dont certaines informations sont manquantes par suite de P.R.C incomplètement remplis.**

### 2.3. - MODIFICATION DES TARIFS :

ALPHA TAXIS se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment. Toute modification des tarifs d'abonnement devra être indiquée à l'abonné, un mois au moins avant la date d'expiration du contrat.

## III - RENOUELEMENT ET RESILIATION DU CONTRAT :

La durée du contrat est de DOUZE MOIS, de date à date. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée un mois minimum, avant la date d'expiration. En cas de résiliation du contrat, en cours de période pour un motif imputable à l'abonné ou indépendant de la volonté d'ALPHA TAXIS, l'abonné ne peut prétendre à un quelconque remboursement de son droit d'abonnement annuel.

## IV - LITIGES - ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Tout usage abusif ou frauduleux est passible des sanctions prévues par la Loi et entraîne la résiliation de plein droit du contrat sans préjudice de tous dommages et intérêts. En cas de contestation relative à l'exécution du présent contrat, l'attribution de compétence est donnée aux Tribunaux de Paris.

ALPHA TAXIS PRECISE A SES ABONNES QUE TOUT TRANSPORT DE PASSAGER MINEUR NE POURRA ETRE EFFECTUE SANS UN ACCOMPAGNATEUR MAJEUR A BORD DE LA VOITURE.

PARAPHEZ ICI MERCI

Contrat à imprimer en 2 exemplaires. Paraphez la page 2 (les conditions générales)  
Renvoyez les 2 exemplaires accompagnés de votre règlement à ALPHA TAXIS 56, rue Albert – 75013 PARIS